

3. "FAIRE DE LA RECHERCHE & DEVELOPPEMENT UNE PRIORITE"

MESURE	APPLICATION
Relancer la politique de la recherche et de l'innovation via la mise en place du pacte pour la recherche	Loi du 18 avril 2006.
Lancer un programme d'accueil de chercheurs seniors de très haut niveau venant de l'étranger	Lancement du programme "Chaires d'excellence" en 2005 et élargissement en 2006.
Lancer un programme d'accueil de jeunes chercheurs à haut potentiel venant de l'étranger	Différentes mesures : - Initiative post doc 98 lauréats en 2004 et 141 en 2005 - Pacte pour la recherche : 1000 postes ouverts en 2005 et 3000 en 2006 - Bourse Descartes entrée en vigueur
Consolider les équipes de recherche internationales de renommée mondiale par l'intégration de jeunes chercheurs de haut niveau grâce au développement du programme « chateaubriand »	cf Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)
Développer l'aide au retour des post-doctorants français à haut potentiel expatriés	cf Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)
Lancer un nouveau programme d'aide au retour de 100 post-doctorants français	Budget 2005 : 500 000€.
Généraliser le dispositif de la « carte de chercheur invité » mis en place par la fondation Kastler pour faciliter l'installation en France des chercheurs étrangers	La carte chercheur invité a été lancée en 1998.
Soutenir la mobilité internationale des jeunes chercheurs dans le cadre de projets de recherche entre des équipes françaises et étrangères et mettre en réseau les « programmes d'actions intégrés » (PAI)	cf Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

Instaurer un mandataire unique pour la représentation des organismes publics de recherche	cf Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)
Assouplir le statut des chercheurs publics pour faciliter leur coopération avec les entreprises et la création d'entreprise	L' article 18 de la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche autorise l'exercice à temps partiel d'une activité de recherche dans les entreprises privée de recherche. L'article 25 étend aux chercheurs le dispositif du congé pour création et reprise d'entreprise prévu par le code du travail.
Poursuivre et amplifier les programmes d'incitation à la mobilité des meilleurs jeunes chercheurs (via les partenariats « Hubert Curien »)	Augmentation sensible des échanges de chercheurs : en 2006, 61 Partenariats Hubert Curien ont permis de soutenir 2500 projets de recherche par an, soit environ 10000 mobilités impliquant pour la plupart de jeunes chercheurs.
Exonérer de la redevance ANAEM les bénéficiaires du visa scientifique pour faciliter la venue des chercheurs	Art L 211-8 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. La redevance sera payée directement à l'ANAEM par le ministère en lieu et place des établissements. Dans la LFI 2008 (art 45), le montant de la redevance est porté à 45 € au lieu de 30 €.
Supprimer la carte de commerçant étranger pour les ressortissants de l'OCDE	Ordonnance du 25 mars 2004. Suppression réservée aux dirigeants des pays de l'OCDE.
Supprimer totalement la carte de commerçant (autorisation préalable de commercer) pour les dirigeants étrangers des sociétés implantées sur le territoire français, quel que soit leur pays d'origine	Loi du 24 juillet 2006. Décrets du 26 juillet 2007 et du 15 mai 2007. Arrêté du 12 septembre 2007. Circulaire du 29 octobre 2007.
Simplifier les procédures d'impatriation des cadres de haut-niveau étrangers et de leur famille	Mise en place d'un guichet unique pour la délivrance des autorisations de travail et des titres de séjour. Circulaire du 22 mars 2004.
Mettre en place l'ouverture automatique du droit au travail pour les conjoints étrangers	Circulaire du 7 mai 2004. Procédure de famille accompagnante (par exception au regroupement familial). Amélioration avec la loi du 24 juillet 2006. Remise d'une carte Vie Privée et Familiale (accès automatique au marché du travail) pour les conjoints de salariés en mission.

Créer un titre de séjour temporaire pour une durée de 4 ans	Mise en place de titre de séjour d'une durée de trois ans renouvelable (Loi du 24 juillet 2006) : - titre de séjour "Compétences et talents" pour les porteurs de projets et dirigeants d'entreprise en mobilité intra groupe, - titre de séjour "Salarié en mission" pour la mobilité intra groupe des salariés.
Supprimer l'obligation de détenir une carte de séjour pour les ressortissants communautaires et helvétiques	Loi du 26 novembre 2003. La loi du 24 juillet 2006 prévoit une déclaration en mairie pour les ressortissants communautaires et une carte de séjour CE pour les nouveaux adhérents à l'UE.
Moderniser les procédures d'introduction et d'accueil des cadres étrangers et de leurs familles	Circulaire des 15 et 22 mars 2006. La loi du 24 juillet 2006 a conforté ces mesures de simplification avec la création de titres pluri annuel (salarié en mission). Entrée en vigueur au 1er juillet 2007. En 2006, 782 introductions de cadres dirigeants (730 en 2005) avec 451 membres famille accompagnante en 2006 (370 en 2005). En 2007 et début 2008, 942 cadres ont bénéficiés de la procédure accéléré.
Améliorer l'information des cadres et des entreprises étrangères via les portails internet de l'administration	Création du portail d'information du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire : http://www.premier-ministre.gouv.fr/iminidco/
Améliorer les procédures administratives relatives à l'entrée et au séjour des étudiants étrangers	Décret du 23 août 2005 : signature de conventions entre les universités et les Préfectures Améliorations avec la loi 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et l'intégration et le décret n° 2007-373 du 21 mars 2007.
Faciliter l'entrée et l'accès au travail des étudiants étrangers	Loi 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et l'intégration. APS de 6 mois après le master (et titre de séjour) pour trouver un emploi.
Accélérer les négociations visant à la signature de conventions bilatérales de sécurité sociale avec le Japon et la Corée	cf Ministère du travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité (www.travail.gouv.fr)
Ratifier la convention de sécurité sociale avec la Corée	Entrée en vigueur depuis le 1er juin 2007.
Ratifier la convention de sécurité sociale avec le Japon	Entrée en vigueur depuis le 1er juin 2007.

Mettre en place les plans de mobilisation du service public de l'emploi en faveur des projets d'implantation d'entreprises	Cf Ministères de l'Economie et des Finances, de l'Industrie et de l'Emploi.
Mettre en place de programmes d'accueil de professionnels de la culture étrangers	Mise en place de stages de formation de courte durée (un mois) dans le domaine de l'administration culturelle, des archives, des bibliothèques, des musées et des industries culturelles (stages « Culture » du programme « Courants du Monde », stage international d'archives), dont certains sont ouverts aux professionnels anglophones ou hispanophones.
Préparer un projet de loi visant à introduire la fiducie en droit français	Travaux du groupe de travail interministériel dans la perspective de la loi du 19 juin 2007.
Adopter la loi introduisant la fiducie en droit français : permettre la création d'un patrimoine affecté à certaines opérations économiques	Loi du 19 février 2007.
Moderniser le droit des procédures collectives	Début de refonte des procédures, inspirée du "chapter eleven" du droit américain (loi relative à la sauvegarde des entreprises).
Mettre en place un nouveau régime juridique adapté à la situation des entreprises en difficultés : créer les procédures de conciliation, de sauvegarde et de liquidation accélérée	La loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises, complétée par le décret n° 2005-1677 du 28 décembre 2005, a apporté des modifications substantielles au Livre VI du code de commerce (« Des difficultés des entreprises »).
Réformer le soutien abusif afin de renforcer la sécurité juridique des financeurs	Article 126 de la loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises modifiant l'article L. 650-1 du Code de commerce.
Intégrer la société européenne en droit français	La loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie a introduit ce statut en droit français suite à la directive européenne du 8 octobre 2001.

Mettre en place de la société européenne	Décret du 14 avril 2006 et décret du 9 novembre 2006 (modalité de représentation des salariés au sein des groupes spéciaux de négociation).
Améliorer l'information des investisseurs pour faciliter la reprise de société en difficulté	Depuis janvier 2007, recherche active d'investisseurs par l'AFII. Mise en place de "Business Opportunities" (moyenne de 20 à 30/an) et accompagnement des investisseurs sur les projets de reprises. Travail étroit avec la DIACT.
Créer la Fondation pour le droit continental : action prioritaire dans le domaine du droit des affaires et du droit économique	Fondation créée : www.fondation-droitcontinental.org/1.aspx
S'engager sur la qualité des administrations chargées de la procédure d'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement vis-à-vis des entreprises internationales	Cet engagement fait partie du programme de modernisation et de renforcement de l'inspection des installations mis en place en 2004 dans les DRIRE (directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement). 200 renforts mis en place et certification qualité de la majorité des DRIRE.
Faciliter les regroupements d'entreprises fortement consommatrices d'électricité à travers une tarification préférentielle	Création le 15 mai 2006 du groupement Citelium regroupant des entreprises fortement consommatrices d'électricité. Signature en janvier 2007 d'un protocole d'accord avec EDF concernant l'achat d'électricité à long terme.
Créer les Pôles de Compétitivité	71 pôles de compétitivité (dont 17 mondiaux) labellisés Résultats de l'évaluation des pôles par le Boston Consulting Group d'ici la fin juin 2008. L'enveloppe totale dédiée au financement des pôles est de 1,5 milliards d'euros sur 3 ans.
Mettre en place les plans d'accueil des touristes dans les grands points de passage (ADP, SNCF, RATP)	Des conventions entre le Ministère des transports et le Minefe (tourisme) et les grands opérateurs de transport (SNCF, ADP, RATP) ont été signées en juillet/août 2006.
Mettre en place d'un plan d'action 2005 - 2006 pour améliorer l'accueil dans les aéroports conformément aux standards internationaux	cf Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (www.developpement-durable.gouv.fr)

Améliorer l'accueil dans les aéroports de Paris : Améliorer l'accueil et accélérer le contrôle des passagers	cf Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (www.developpement-durable.gouv.fr)
Renforcer la sécurité juridique des investisseurs, simplifier et moderniser le droit	Loi du 9 décembre 2004 de simplification du droit qui autorise le gouvernement à prendre par ordonnance diverses mesures de simplifications.
Généraliser le fonctionnement en mode projet des administrations pour accueillir les projets d'implantation et d'extension des entreprises internationales	Circulaire du PM du 18 août 2004. Désignation d'un correspondant projet par le Préfet de région pour tous les investissements entraînant la création de plus de 100 emplois.